



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDL/legales73@ledauphline.com

LE DAUPHINE

Le Journal d'Annonces Litrates de référence

AVIS

Enquêtes publiques



GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Avis d'Enquête Publique

Projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex CALB)

Objet de l'enquête publique
Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération informe le public que par arrêté n°2025-03, en date du 14 janvier 2025 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Lac (territoire de l'ex-CALB -17 communes).
Le projet de modification n°2 doit permettre les principales évolutions suivantes des différentes pièces du PLUi:
-Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Modifications d'OAP existantes, création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation...

des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation...

- Règlement écrit: Apporter des ajustements de façon à faciliter l'application des règles, faire évoluer les règles, harmoniser des règles, supprimer des règles, ajouter des règles, corriger des erreurs matérielles...

- Règlement graphique: Évolutions en lien avec les modifications des OAP, évolution des emplacements exervés, profittions de missa de missa de control des emplacements exervés.

modifications des OAP, evolution des emplacements reserves, évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages, évolution de l'identification des changements de destination, évolution des PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global), évolution des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités), évolution de l'identification d'élément patrimonial, évolutions de mise en forme.

Durée de l'enquête Du 17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à 12h00 précises.

Le commissaire enquêteur
Par décision Nº E24000201 /38 du 20 novembre 2024, Monsieur
le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :
- Monsieur Patrick PENDOLA en qualité de commissaire

Madame Violette RAGUE en qualité de commissaire

- Madame Violette HAGUE en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier de modification n°2 du PLUI comprend une notice explicative valant additif au rapport de présentation, les pièces modifiées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des règlements écrits et graphiques, l'évaluation environnementale du projet, les avis recueillis ainsi que les actes administratifs règlementaires listés dans

ainsi que les actes administratifs règlementaires listés dans l'arrêté relatifs au dossier. Ce projet de modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale, détaillée dans un rapport dédié. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) a fait part de son avis (n°2024-ARA-AUPP-1497 délibéré le 07/01/2025), qui sera joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis déjà reçus des personnes publiques associées et des commissions saisies (CDPENAF et CDNPS). L'ensemble de ces pièces seront accompagnées d'un registre

L'ensemble de ces pièces seront accompagnées d'un registre d'enquête publique au format papier.

Consultation du dossier d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle:

fermeture exceptionnelle:
- au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,
- dans les mairies des communes d'Aix-les-Bains (Service

- dans les mairies des communes d'Alx-les-Bains (Service Urbanisme au 9 avenue Victoria), du Bourget-du-Lac, de Brison-Saint-Innocent, de La Chapelle du Mont du Chat, de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix, de Le Montcel, de Mouxy, de Pugny-Chatenod, de Saint-Offenge, de Tresserve et de Trevignin.

Le dossier de modification n°2 du PLUi Grand Lac étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site

cnoix.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public au siège de Grand Lac et dans les mairies qui accueillent une permanence du commissaire enquêteur.

commissaire enquêteur.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié https://www.registre-dematerialise.fr/5895 ou le site de Grand Lac http://www.grand-lac.fr.

Recueil des observations et propositions Les observations et les propositions du public portant sur le projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête ; consignées dans les revistres d'enquête paojer mis à disposition a enquete publique peuvent-etre, pendant la duree d'enquête : consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle; adressées par courrier postal à l'adresse suivante: Grand Lac - Modification n°2 du PLUI Grand Lac (ex-Calb), Commissaire enquêteur - 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex;

adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée enquete-publique-5895@registre-dematerialise.fr exclusivement du 17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à

12h00 précises, consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié https://www.registre-dematerialise.fr/5895

exclusivement du17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à

12h00 précises.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public au siège de Grand Lac et dans les mairies qui accueillent une permanence du commissaire enquêteur.

Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera

pas prise en compte. Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, seront effectués dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et 50 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

commissaire enqueteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié https://www.registre-dematerialise.fr/5895 et visible par tous.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires sulvants :

C o m m u n a u t é d'Agglomération Grand Lac 1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS	Lundi 17/02/2025	9h à 12h
	Vendredi 28/03/25	9h à 12h
Mairie d'Aix-les-Bains Service Urbanisme 9 avenue Victoria 73100 AIX-LES-BAINS	Mercredi 19/02/25 Vendredi 21/03/25	14h à 16h 9h30 à 11h30
Mairie de Drumettaz Clarafond 102 route du Chef-lieu 7.3 4 2 0	Lundi 24/03/25	16h30 à 18h
DRUMETTAZ-CLARAFOND		
Mairie de Grésy-sur-Aix 1 place de la Mairie 73100 GRESY-SUR-AIX	Vendredi 14/03/25 Mardi 25/03/25	16h à 19h 9h à 12h
Mairie de La Chapelle du Mont du Chat 192 rue du Solan, Chef Lieu 73370 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Jeudi 27/03/25	16h à 18h
Mairie du Bourget du Lac 7 rue des écoles 73370 LE BOURGET DU LAC	Vendredi 14/03/25 Mardi 25/03/25	9h à 12h
Mairie de Pugny-Chatenod 70, place de la Mairie 73100 PUGNY-CHATENOD	Lundi 10/03/25	16h30 à 19h
Mairie de Saint-Offenge 25 route Sainte-Euphémié 73100 SAINT-OFFENGE	Vendredi 21/03/25	16h30 à 18h30

Clôture de l'enquête publique Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, a compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président

de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac

soumis a deliberation du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au siège de Grand Lac et dans toutes les mairies des communesdu PLUi Grand Lac (exCalb) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes du PLUi. Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Planification de Grand Lac. Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

